

APPEL DE CANDIDATURES

COMITÉ DES USAGERS POUR LE PROGRAMME DÉPENDANCE – CENTRE NORMAND DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Vous recevez ou avez déjà reçu des services de la Direction des programmes Santé mentale et Dépendance du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue et vous désirez contribuer à l'amélioration des services offerts par l'établissement?

L'article 209 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) prévoit que « *tout établissement doit mettre sur pied un comité pour les usagers de ses services* ». Nous sommes à la recherche de personnes intéressées à faire partie du comité des usagers pour la promotion des droits des personnes et de la qualité des services.

Le mandat du comité des usagers

Le comité des usagers est le gardien des droits des usagers et il veille à ce que les usagers soient traités dans le respect de leurs droits. Le comité des usagers contribue à la promotion de la qualité des services offerts par l'établissement et il est un porte-parole des usagers auprès de l'établissement.

Les fonctions du comité des usagers selon la Loi sur les services de santé et de services sociaux

1. Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations.
2. Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement.
3. Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de l'autorité compétente.
4. Accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il désire porter plainte.

Les personnes intéressées peuvent faire partie du comité des usagers pourvu qu'elle reçoive des services ou qu'elle ait déjà reçu des services de la part des intervenants des programmes et services pour venir en aide aux usagers. Il est également possible qu'un proche d'un usager ou une personne ayant un intérêt significatif envers les droits des usagers puisse faire partie du comité.

Les membres de ce comité sont bénévoles et les frais de déplacement sont remboursés. Un budget est accordé au comité pour réaliser des activités de promotion des droits des usagers. Il y a environ quatre rencontres par année, de jour ou de soir, selon la disponibilité des participants. Une personne-ressource accompagne le comité afin de soutenir les participants dans le fonctionnement du comité, la préparation des rencontres et les suivis administratifs.

Les personnes intéressées à devenir membres du comité des usagers sont invitées à communiquer avec M. René Forgues aux coordonnées suivantes :

**Comité des usagers du programme dépendance-Centre Normand
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CUCI)
1, 9^e Rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9
819 764-5131 poste 49227**

Ou

**Contactez le comité des usagers du CISSSAT
819 764-3264, poste 49289 ou par courriel au 08.ciSSsat.cuci@ssss.gouv.qc.ca**